

Municipalité d'Authier-Nord  
District d'Abitibi-Ouest  
Province de Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord, tenue à la salle multiservices, au 418-B, rue Principale, le 7 septembre 2022 à 19h30.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et les conseillers suivants : mesdames Mélissa Gosselin-Dubé, Noëlla Dubé, Marie-Ève Larouche et, messieurs Jean-François Gagnon, Gilles Dubé et Bruno Dubé.

Assistent également à la séance, Mesdames Élise Gagnon, directrice générale et greffière trésorière, agissant comme secrétaire d'assemblée, et Carolle Bédard, secrétaire adjointe et inspectrice municipale.

Public : Mesdames Diane Daigle, Diane Rufiange, Sylvie Rivard et monsieur Daniel Labbé.

### **1- Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.**

Le maire prend les présences. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h30.

2022-09-01

Il est proposé par Jean-François Gagnon, appuyé par Bruno Dubé et unanimement résolu que l'ouverture de la séance et l'ordre du jour tel que lu par le maire, soient adoptés et que le point «Questions diverses» demeure ouvert.

### **2-Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2022.**

ATTENDU QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 10 août 2022 du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord a été acheminé à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance;

2022-09-02

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Noëlla Dubé et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2022 soit adopté tel que présenté.

### **3-Séance à la MRC. Compte-rendu du maire.**

Aucune séance en août.

### **4-Période de questions.**

- Subventions possibles pour les festivités du 100<sup>e</sup> anniversaire ainsi que lors de la Fête nationale du Québec.
- Compte-rendu du projet du jardin communautaire pour l'été 2022.

### **5- Administration générale.**

#### **5.1 Approbation des déboursés.**

ATTENDU QUE la liste des déboursés relatifs aux salaires et aux comptes payés du mois d'août 2022, ainsi que les comptes à payer jusqu'au 7 septembre 2022 ont été présentés aux membres dudit conseil;

ATTENDU QUE le total de ces déboursés totalisent 28,053.90\$.

2022-09-03

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Bruno Dubé et unanimement résolu d'approuver la liste des déboursés telle que présentée.

#### **5.2 Adoption de la correspondance.**

La correspondance a été acheminée à chacun des membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance avant la séance. La directrice en fait un compte-rendu.

2022-09-04

Il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Marie-Ève Larouche et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

#### **5.3 Adoption du Règlement 2022-05 concernant les animaux.**

### **RÈGLEMENT 2022-05 SUR LES ANIMAUX**

ATTENDU QUE le conseil peut adopter des règlements concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans les limites de la municipalité d'Authier-Nord;

ATTENDU QUE la sécurité des citoyens constitue une priorité pour la municipalité d'Authier-Nord;

ATTENDU QUE le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38-002) ;

ATTENDU QU' afin de mettre en œuvre cette loi, le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002) a été édicté le 20 novembre 2019 et est entré en vigueur le 3 mars 2020, et une mise à jour a été faite en date du 1er janvier 2022 (chapitre P-38.002, a. 1,2e al) ;

ATTENDU QUE la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens attribue aux municipalités locales, la responsabilité d'appliquer à toute personne, sur leur territoire, tout règlement pris pour son application;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance régulière du 9 mars 2022 par le conseiller Gilles Dubé;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance régulière du 10 août 2022 par le conseiller Bruno Dubé.

2022-09-05 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Gilles Dubé et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement 2022-05 sur les animaux, tel que présenté et annexé à la présente résolution.

2022-09-06 **5.4 Colloque de zone ADMQ pour la directrice.**  
Il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Mélissa Gosselin-Dubé et unanimement résolu que la directrice se rende au Colloque de zone présenté par l'ADMQ à La Sarre les 15 et 16 septembre prochain. Les frais pour ce colloque est de 240\$ (sans taxes).

**5.5 Travaux au sous-sol du bureau municipal. Piano.**  
Plusieurs vérifications sont à faire afin de déterminer quels seront les travaux à exécuter dans les plus brefs délais. Les coûts entourant la rénovation de ce local peuvent être inscrits dans le programme de la TECQ.

Le maire a approché la personne responsable au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi quant à la possibilité de louer des locaux à l'école Bellefeuille afin de relocaliser le bureau municipal durant les travaux.

La propriétaire du piano n'a pas à ce jour, donné l'information à savoir si elle désire le récupérer. Si non, celui-ci sera offert à la population par appel d'offre.

#### **6-Sécurité publique.**

La municipalité ne commandera pas de bannière routière concernant la Semaine de prévention des incendies. La bannière était jadis, offerte par le ministère de la Sécurité publique.

#### **7- Transport routier.**

##### **7.1 Coûts réalisés et inscrits pour l'année 2022 dans le cadre de la TECQ 2019-2023.**

Afin d'inscrire les coûts pour les travaux de traitement de surface exécutés en juin dernier (294,048.24\$) ainsi que les coûts prévus au sous-sol du bâtiment municipal, une résolution doit être transmise dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

##### **Coûts réalisés et inscrits pour l'année 2022 dans le cadre de la TECQ 2019-2023**

2022-09-07 ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Marie-Ève Larouche, appuyée par Bruno Dubé et unanimement résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant

directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version n°4 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2022-09-08

#### **Inscription à la TECQ pour les rénovations au sous-sol.**

Il est proposé par Jean-François Gagnon, appuyé par Gilles Dubé et unanimement résolu de procéder à l'inscription des coûts prévus pour les rénovations du sous-sol dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

#### **7.2 Achat équipements pour niveleuse.**

De nouvelles chaînes pour la niveleuse doivent être commandées car celles achetées antérieurement ne sont pas assez longues finalement et pourront être retournées en magasin.

2022-09-09

Il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Jean-François Gagnon et unanimement résolu que le maire procède à l'achat de chaînes standard telle que décrite dans la soumission de monsieur Loic Trépanier de la compagnie « Carriere Industrial Supply Limited », au montant de 1,278.57\$, taxes et transport en sus.

#### **7.3 Travaux en cours.**

- Travaux de démolition du plancher au sous-sol. Planification des travaux à venir ;
- Changement d'un ponceau dans le Chemin de l'École.

#### **7.4 Déneigement des chemins privés.**

Ayant déjà reçu copie des demandes se rapportant au déneigement de certains chemins privés, les conseillers en dispensent la lecture.

Plusieurs problématiques sont constatées dans les chemins privés. Les membres du conseil tiendront une séance de travail sous peu afin d'étudier et analyser ce dossier. Les contribuables touchés par ce dossier seront informés de la décision qui en découlera. Ce point sera ramené à la prochaine séance.

#### **8- Hygiène du milieu.**

Rien de particulier n'est abordé sous ce point.

#### **9- Aménagement, Urbanisme et Développement.**

##### **9.1 Comité Bellefeuille.**

Rencontre du 23 août :

- 3 nouveaux devis pour chaque municipalité dans lesquels le reboisement a été soustrait;
- Nouvel appel d'offres sur le SEAO ;
- 13 septembre, prochaine séance – ouverture des soumissions et octroi du contrat.
- Baisse de 5\$ la tonne quant au prix du bois.

##### **9.2 Arpentage au stationnement de roulottes.**

Monsieur Patrick Descarreaux ne désire pas procéder à l'arpentage du terrain de la municipalité au stationnement de roulottes ainsi que les terrains adjacents à celui-ci car plusieurs problématiques ou questionnements sont soulevés. Ce dossier fera partie des dossiers traités lors de la séance de travail des conseillers. Vérification à faire auprès d'un autre arpenteur.

##### **9.3 Transport adapté.**

Une demande avait été faite auprès de la municipalité quant à une adhésion possible auprès du Transport adapté. Des recherches ont été faites auprès de l'organisme et certaines contraintes, voire inconvénients causent problème. Ce point sera réévalué ultérieurement.

#### **9.4 Taxation roulotte**

Ayant déjà reçu copie de la lettre de contestation, les conseillers en dispensent la lecture.

Les frais de 25\$/mois exigés pour une roulotte sur un terrain vacant couvrent les services municipaux offerts pour un non-résident (police, incendie, collecte). Une correspondance sera transmise à cette personne.

#### **10- Loisirs et Culture.**

Rien de particulier n'est abordé sous ce point.

#### **11-Divers.**

##### **11.1 100<sup>e</sup> anniversaire – affiches.**

Les conseillers Noëlla Dubé, Gilles Dubé et Bruno Dubé s'abstiennent de proposer et d'appuyer compte tenu qu'ils sont en conflit d'intérêt.

2022-09-10

Il est proposé par Jean-François Gagnon, appuyé par Mélissa Gosselin-Dubé et Marie-Ève Larouche, il est résolu d'offrir un montant de 400\$ à monsieur Bruno Wurtz, pour chaque panneau de 4' X 8' affichant le 100<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité que monsieur Wurtz a fabriqué.

La lettre pour une demande d'autorisation quant à l'installation des panneaux a été envoyée à chaque propriétaire du terrain où seront installés les panneaux. Procéder à l'installation de ceux-ci le plus tôt possible.

**11.2 Thermopompe salle de conditionnement :** Faire un suivi auprès du vendeur de la thermopompe dans la salle de conditionnement qui ne fonctionne pas.

**11.3 Régie des déchets :** Consultation auprès des conseillers délégués à la Régie des déchets concernant un éventuel achat d'un camion pour la collecte de matières résiduelles, recyclables ainsi que l'éventuelle collecte du compost. Une analyse s'en suivra.

**11.4 Bruit débroussailleuse :** Réponse concernant le bruit occasionné par des débroussailleuses qui ont travaillé très tôt près des résidences.

#### **12-Période de questions.**

- Retour sur le dossier entourant la problématique relative aux terrains avoisinant le terrain au stationnement de roulottes (point 9.2) ainsi que l'arpentage de celui-ci. La municipalité travaille toujours sur ce dossier;
- Transport adapté – Coup de pouce. Rappel dans le journal « Le Pont ».

#### **13-Clôture de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, Noëlla Dubé lève la séance. Il est 20h40.

---

Fernand Major, maire

---

Élise Gagnon, Dir. gén. Greff. Trésorière